



Modalités de règlement :

Séjour Hiver 2026

Du 14 au 21 Février 2026

Ce document présente les modalités de règlement pour le séjour hiver organisé à Abondance, prévu du 14 au 21 février 2026. Il reprend les tarifs adoptés lors du Conseil municipal du 15 octobre 2025 et détaille le calendrier des encaissements.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour planifier et effectuer vos paiements dans les délais impartis. Nous vous remercions de prendre connaissance de ces éléments afin de garantir une organisation fluide et agréable pour tous les participants.

Tableau des tarifs : (Délibération en date du 15 octobre 2025)

Q.F	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
De 0 à 516	382 €	344 € x 2	306 € x 3
De 517 à 892	430 €	381 € x 2	344 € x 3
De 893 à 1284	526 €	473 € x 2	421 € x 3
Supérieur à 1285	573 €	516 € x 2	458 € x 3

Paiement en plusieurs fois :

1^{er} règlement : (Chèque encaissé début janvier)	Paiement de 150 € à déposer <u>après la validation de la préinscription</u> . Le dossier d'inscription vous sera remis à ce moment en mairie.
2^{ème} règlement : (Chèque encaissé début février)	Paiement de 150 € à déposer avec le dossier d'inscription avant le 7 Janvier
3^{ème} règlement : (Chèque encaissé début mars)	Solde à déposer le 21 Janvier lors de la réunion d'avant départ.

Le montant du premier et du deuxième paiement est de 150 €

Le dernier paiement viendra solder le reste de la facture. Cette répartition vise à garantir une gestion financière équilibrée tout en facilitant le paiement pour les participants.

Mairie de Salomé

7 Rue Pasteur – 59496 SALOME

03.20.29.05.05 – contact@communesalome.fr – www.mairie-salome.fr